

Rapport de la Commission du Conseil Communal Préavis municipal N° 1283 / 2021

DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE TL47

Séance du lundi 29 mars 2021

Au Conseil Communal de Lutry

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis municipal No 1283/2021 s'est réunie le 11 mars 2021 en présence de M. Kilian Duggan, conseiller municipal, et Mme Noémie Urfer, cheffe de service de la mobilité, à la salle du Conseil Communal à 18h00.

La Commission était composée de : MM. Alain Amy, Vincent Arlettaz, Antoine Blondel, Yorick Delaunay, Sylvain Krayenbühl, Jacques Paturel, Sébastien Rod, Olivier Rodieux et Maximilien Westphal, président rapporteur.

Il convient de souligner que la Commission a pu bénéficier et analyser un préavis complet et comportant un grand nombre de renseignements, ce qui a réduit le nombre de questions posées au cours de la séance de la Commission. Cette dernière regrette cependant le manque de clarté quant à la présentation des différents coûts et la répartition des charges, ainsi que le manque d'information quant à l'application du présent projet post-chantier 1 du SDEL.

La Commission a écouté les explications complémentaires qui lui ont été apportées par M. Kilian Duggan et Mme Noémie Urfer.

Préambule :

Soucieuse de la qualité de la desserte en transports publics de ses habitants, la Municipalité évalue, depuis quelques années, la possibilité d'améliorer l'offre en transports publics dans le secteur Nord du territoire communal.

Le présent préavis propose donc d'améliorer la desserte en transports publics Nord de la Commune de Lutry, en prolongeant la ligne 47 des Transports publics de la région lausannoise SA (TL), jusqu'à « Grandvaux, Pra Grana », en lieu et place du terminus actuel de la ligne localisé à « Lutry, Landar ».

Examen du préavis

Le préavis étant relativement complet, la Commission s'est surtout penchée sur les points suivants :

Amélioration de la desserte en transports publics Nord du territoire lutrien :

Lors de la présentation du projet de préavis, la Commission s'est demandé si le chantier 1 du Schéma Directeur de l'Est Lausannois (SDEL) – qui prévoit un terminus avec retournement de la ligne TL 47 à l'arrêt « Lutry, La Croix-sur-Lutry » dès 2030 – ne soit qu'une proposition de service à court terme. La Municipalité a conforté la Commission en assurant qu'une ligne de bus sera maintenue. La dénomination définitive de la ligne de remplacement n'est pas encore d'actualité. De plus, la Municipalité affirme éviter les doublons de bus entre les différentes lignes et exploitants concernés.

En prenant en compte la fréquentation actuelle de la ligne TL 67, la Commission a étudié le prolongement de la ligne TL 47, y compris en période d'heures creuses (e.g. vacances scolaires ou hors pendulaires). La Municipalité a clairement développé que la commune répond à un besoin actuel de ses habitants et que le risque financier est à prendre afin d'évaluer la fréquentation, ainsi que la fréquence des bus dans le futur. De plus, la Municipalité a souligné que l'offre des transports publics dans le secteur Nord de la commune a longtemps été négligé. La fréquentation est prévue d'augmenter à travers les années à venir. En effet, l'extension de la ligne TL 47 est une opportunité aussi bien pour la desserte Nord de Lutry que pour la commune de Bourg-en-Lavaux, qui ne fait pas partie du réseau d'agglomération, mais ses habitants y ont accès par la ligne TL 67 et les lignes du RER Vaud.

Variante d'amélioration selon le critère fréquence :

Lors de la présentation des différents tableaux d'investissement, la Commission a éprouvé de la peine à identifier les différences entre les coûts présentés au point 2.5 et au point 4 du préavis. La Municipalité a expliqué que le tableau au point 2.5 représente les coûts en fonction de la fréquence des bus et du terminus. Le tableau au point 4 représente la clef de répartition du partage des coûts entre les différentes communes quant à l'exploitation des différentes lignes TL, ainsi que l'influence du présent projet de prolongement.

La Commission s'est aussi demandé – en cas de succès de fréquentation de la ligne TL 47 prolongée – si la présente convention peut être modifiée afin d'augmenter le prolongement à toutes les courses. La Municipalité a confirmé à la Commission qu'avec l'accord des deux parties, il est possible d'effectuer ces modifications avec un délai d'application de 8 mois – ou au prochain changement horaire – pour les TL.

De plus, malgré le surcoût relativement modéré qu'impliquerait un prolongement de toutes les courses, la Municipalité ne trouve pas judicieux de procéder de la sorte, aussi bien pour la commune de Lutry que la commune de Bourg-en-Lavaux, sans avoir une première estimation de fréquentation et d'utilisation réelle de la ligne.

La Municipalité confirme aussi que le calendrier des travaux du SDEL du Canton de Vaud a été pris en compte dans l'organisation des différentes lignes et leur évolution dans les années à venir.

La commission a été rapidement convaincue de la pertinence du choix du prolongement jusqu'à Pra Grana plutôt qu'un éventuel retournement à la Croix-sur-Lutry ou au Bras-de-fer, tant en regard du bassin de population concerné que du coût d'investissement bien plus faible de la variante retenue que des deux autres options évoquées.

Coûts de fonctionnement et investissements :

Il est important de noter que la commune de Bourg-en-Lavaux n'a actuellement pas de facture de transports publics d'agglomération. De ce fait, et pour ce premier exercice, cette dernière ne sera uniquement en mesure d'expliquer un investissement de CHF 90'600.— auprès de ses contribuables.

Par conséquent, la commune de Lutry recevra le décompte des TL pour l'exploitation de la ligne TL 47 sur le territoire de Lutry et de Bourg-en-Lavaux. Par la suite, la commune de Lutry adressera une facture à la commune de Bourg-en-Lavaux quant au tronçon sur leur territoire, soit deux arrêts de la ligne TL 47.

Sur demande du Conseil Communal, la Municipalité peut effectuer une estimation des coûts par course.

La solution retenue par la Municipalité optimise les coûts et investissements en vue du chantier 1 du SDEL à venir. En effet, cette dernière minimise le nombre de travaux nécessaire en réutilisant les infrastructures existantes et en effectuant uniquement des travaux de rabotage, marquage, mise à niveau des installations, qui seront entièrement pris en charge par le budget des communes respectives.

La Commission s'est interrogée si la Municipalité a reçu les autorisations nécessaires pour effectuer le prolongement. La Municipalité a actuellement l'aval de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et du conseil d'administration des TL. Afin d'activer le projet, il ne manque plus que l'autorisation pour les travaux d'adaptation des infrastructures, ainsi que la validation du projet de prolongement par les TL.

Après les explications détaillées de la Municipalité, la Commission soutient la variante retenue qui est en adéquation avec le développement des transports publics de la région Nord de Lutry pour les habitants vivants la région. C'est également une opportunité d'accès au réseau d'agglomération des transports lausannois, ainsi qu'une solution avec des coûts limités jusqu'à la mise en place du chantier 1 du SDEL tout en assurant une course sur deux jusqu'à l'arrêt « Grandvaux, Pra Grana ».

Recommandations et vœux de la Commission :

Lors de la séance, les commissaires ont émis le vœu de recevoir – après les deux premières années de mise en service de la prolongation – un rapport d'exploitation et de fréquentation de la ligne TL 47, ainsi que l'utilisation et les coûts réels de cet investissement.

Cette demande de rapport a été acceptée, à l'unanimité des membres, et directement transmise à la Municipalité.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité des membres, vous propose, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal No 1283/2021,
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à ratifier la convention de financement avec la Commune de Bourg-en-Lavaux et les transports publics de la région lausannoise SA ;
2. de porter au budget, dès 2022, la somme de CHF 332'200.—nécessaire au financement du prolongement de la ligne TL 47 jusqu'à l'arrêt « Grandvaux, Pra Grana », diminué de la participation de Bourg-en-Lavaux ;
3. d'admettre les modes de financement proposés ;

Lutry, le 15 mars 2021

Au nom de la Commission



Maximilien Westphal
Président de la Commission